

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 19 juillet 2021	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction de la routine quotidienne, l'orientation des enfants et le ratio.
- J'arrive pendant les jeux libres.

original signé par
Mona Martin

Le 19 juillet 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Mélodie Levesque

Le 19 juillet 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date